



Mars 2019 - La lettre de l'État dans le Lot

L'exposition Louvre-sur-Lot s'exporte !



L'exposition Louvre-sur-Lot retraçant la sauvegarde des tableaux du Louvre dans le département, entre 1943 et 1945, a été présentée dans les salons de la préfecture au mois de janvier. **Cela a été un franc succès puisque plus de 1 400 personnes ont pu découvrir les panneaux et oeuvres présentées.**

À la vue de l'intérêt porté par le public à l'égard de cette période de l'histoire, l'exposition est amenée à transiter vers de nombreux sites dans le département. Dans un premier temps, elle profitera aux collèges et lycées, mais le public pourra également en bénéficier.

Retrouvez ci-dessous le calendrier des déplacements de l'exposition :

À la **mairie de Vayrac** du **18 au 27 mars** (ouvert au public)

Au **lycée Louis Vicat à Souillac** du **27 mars au 19 avril** (quelques créneaux seront ouverts au public)

À la **médiathèque de Gramat** du **29 avril au 10 mai** (ouvert au public)

Au **collège La Garenne de Gramat** du **13 au 17 mai** (réservé aux scolaires)

Au **collège d'Orlinde à Bretenoux** du **20 mai au 7 juin** (réservé aux scolaires)

À la **mdiathèque de Castelnau-Montratier** du **10 au 21 juin** (ouvert au public)

Pendant l'été, l'exposition prendra place dans les **châteaux de Castelnau Bretenoux**, du **29 juillet au 18 août**, et de **Montal**, où la Joconde a été accueillie en 1943, du **19 août au 8 septembre 2019**.

Si vous souhaitez plus d'information sur les jours et horaires d'ouverture, ainsi que sur les modalités d'inscriptions, n'hésitez pas à vous rapprocher des structures d'accueil.

Point d'étape de la mobilisation dans le Lot pour le Grand débat national



Depuis le 15 janvier dernier, le Grand débat bat son plein sur le territoire national. Dans le Lot, la mobilisation est au rendez-vous. Voici un petit point d'étape chiffré de l'avancement du grand débat pour notre département :

45 réunions d'initiatives locales sont enregistrées dont 3 réunions non inscrites sur la plateforme du Grand débat national. Rappelons qu'il est important que ces réunions soient inscrites sur la plateforme sinon elles ne pourront pas être prises en compte. C'est d'ores et déjà **35 réunions qui ont été réalisées et 10 autres sont à venir**. Vous pouvez réaliser ou faciliter une réunion d'initiative locale **jusqu'au 15 mars** prochain, la restitution du compte-rendu étant ouverte jusqu'au 18 mars.

Un stand de proximité est passé par Cahors, une des premières ville étape du dispositif. **Les 18 et 19 février dernier**, un stand de proximité a été mis en place au bureau de poste de Cahors, rue Wilson. Lors de ces deux journées, deux étudiants de Science Po Paris sont venus questionner les lotoises et lotois sur les différentes thématiques du Grand débat national. Au total, **168 contributions** ont été recueillies dont **51 en démocratie et citoyenneté, 46 en Transition écologique, 38 en organisation de l'Etat et des services publics et 30 en fiscalité**.

Clôture des cahiers citoyens, depuis le 25 février les cahiers citoyens sont arrivées dans les services de numérisation de la BNF. Dans le Lot, la participation des mairies à l'ouverture et l'acheminement des cahiers citoyens a été fort. **163 cahiers lotois** ont été envoyés et sont donc en phase de traitement afin d'être rendu consultables par tous.

Profitez du chèque-énergie en 2019



Lancé en 2018 par le ministère de la transition écologie et solidaire, le chèque-énergie apporte une aide aux ménages aux revenus modestes dans les dépenses liées aux énergies, et permet de lutter contre la précarité énergétique. Ce chèque revient en 2019, avec un montant moyen passant de **150 à 200 €**. Cette année, 2,2 millions de personnes en plus sont éligibles, soit **5,8 millions de personnes bénéficiaires**.

Vous êtes peut-être concernés par le chèque-énergie ! Vérifiez dès-maintenant votre éligibilité sur www.chequeenergie.gouv.fr.

Avec le chèque-énergie :

- payez votre **facture d'électricité ou de gaz naturel**
- réglez un achat de combustible directement auprès de votre fournisseur
- payez certains travaux de rénovation énergétique
- déduisez le montant du chèque de votre prochaine échéance si vous résidez dans un logement-foyer conventionné APL

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre [article dédié](#).

Rentrée scolaire du 1er degré dans le Lot



L'éducation nationale soutient l'école en milieu rural, en travaillant conjointement avec les maires du Lot, sur les projets de territoire, notamment pour la rentrée scolaire 2019 du premier degré. À la rentrée scolaire, une baisse de 213 élèves a été prévue, ce qui aurait pu avoir pour conséquence la suppression de 13 postes. Néanmoins, la dotation reste stable à 5 postes.

Cette dotation va permettre :

- de bénéficier d'un taux d'encadrement encore amélioré, avec un nombre de professeurs par élève qui augmentera alors que la baisse des effectifs reste encore soutenue
- d'accompagner les projets de regroupement en milieu rural
- de soutenir les territoires ruraux à faible effectif pour leur permettre d'avancer dans leur projet
- d'accompagner des progressions locales d'effectifs
- d'accompagner l'évolution de l'offre scolaire des communes les plus urbaines
- de soutenir l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Les décisions de la carte scolaire 2019 se traduisent de la manière suivante :

- **RPI Saint Martin Labouval/Tour de Faure** : transfert d'un emploi de l'école de Saint Martin Labouval vers l'école de Tour de Faure
- **Cahors** : retrait d'un emploi de l'école M. Faure et implantation d'un emploi à l'école maternelle Lucien Bénac
- **École maternelle de Lacapelle-Marival** : implantation d'un emploi
- **Figeac** : retrait d'un emploi à l'école Louis Barrié
- **École maternelle de Souillac** : retrait d'un emploi
- **École de Dégagnac** : retrait d'un emploi

En outre, certains dispositifs seront touchés :

- une unité localisée d'inclusion scolaire sera créée à **Biars/Cère**
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » sera fermé à l'école élémentaire Lucien Bénac
- les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil des enfants de moins de trois ans » seront fermés dans les **écoles de Touzac et Soturac**
- le dispositif accueil des enfants de moins de trois ans » sera fermé à l'école maternelle de Lacapelle-Marival.

Lot'Ô car, le covoiturage solidaire dans le Lot !



Le département du Lot est, depuis décembre 2017, pilote de l'expérimentation Carte Blanche, destinée à repenser les services publics de proximité, en donnant pour cela "carte blanche" aux acteurs publics du Lot pour expérimenter de nouvelles solutions, méthodes, formes de travail ou encore de mobilité.

C'est dans ce contexte expérimental qu'est né **Lot'Ô car**, début décembre 2018 : un service de **covoiturage solidaire** lotois initié par la préfecture du Lot et soutenue par l'ADEME. Faisons le point avec Nathalie, chargée de mission Lot'Ô car à la préfecture :

Bonjour Nathalie, pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce nouveau service ?

Bonjour, nous sommes partis d'un constat simple : des milliers de trajets quotidiens domicile-travail se réalisent chaque jour sur nos routes lotoises. Face à cela, nous avons une frange de la population qui a aujourd'hui renoncé à se déplacer du fait d'une absence de solution de transport. Notre but consiste donc à mettre en relation des conducteurs avec des passagers sur la base de la solidarité, et donc sur un modèle regroupant le moins de contraintes possible pour le conducteur. Pour cela, nous proposons aux conducteurs volontaires de s'inscrire sur le site internet www.lotocar.fr

où ils peuvent référencer leurs trajets quotidiens et créer ainsi des "lignes de solidarité".

Un numéro de téléphone est à disposition des passagers : 05 31 60 09 03. Il leur suffit d'appeler, je réponds et, en fonction de leurs besoins en déplacement, je cherche un conducteur et les mets en relation.

Très bien, et quels sont les profils que vous visez ?

Nous ne visons pas un profil en particulier, bien que l'aspect solidaire de ce service de covoiturage a pour but de toucher prioritairement des personnes qui ne peuvent aujourd'hui pas se déplacer (personnes sans permis, jeunes en recherche d'emploi sans véhicule, personnes âgées...). La solidarité n'est pas cantonnée à des profils types, elle est l'affaire de tous !

A ce jour, où en êtes vous de cette expérimentation ?

Nous avançons doucement mais sûrement : 78 conducteurs solidaires sont aujourd'hui inscrits et 8 trajets ont été effectués. Dans un premier temps, il a fallu faire connaître le dispositif auprès d'un public de conducteurs potentiels. Pour cela, nous nous sommes basés sur des trajets dits pendulaires (trajets domicile-travail) pour constituer un groupe de conducteurs réguliers. A partir de là, nous nous sommes ensuite mis en relation avec La Poste pour distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres non loin des communes de départ des conducteurs et ainsi trouver des passagers. Maintenant, nous allons continuer dans cette démarche en recherchant toujours plus de conducteurs.

Vos perspectives pour la suite ?

L'expérimentation se termine en juin, ce qui nous laisse encore 3 mois pour développer le covoiturage solidaire lotois. Notre objectif est d'honorer tous les appels, et donc pour cela de développer autant que faire se peut l'offre de covoiturage solidaire. Nous avons besoin d'un maximum de conducteurs, alors à vos claviers pour vous inscrire sur www.lotocar.fr !

80 suspensions administratives du permis de conduire en février 2019



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Février 2019 :



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.